

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt cinq, le 24 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14
Présents :	10
Procurations :	4
Votants :	14

Présents :

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDEX, Frédéric CHAUX, Stéphanie LUAIRE, Madeleine CHATEAU

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :**Subvention Ecole****Pouvoirs :****Mandants**

Christiane ROCHEDEX
Frédéric CHAUX
Stéphanie LUAIRE
Madeleine CHATEAU

Mandataires

Odile MASSON
Philippe GREGOIRE
Catherine BERTHERAT
Baptiste BON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 18 juillet 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 31 juillet 2025.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la délibération n°2025-13 relative aux subventions

Considérant que les subventions permettent à l'école de faire face à certaines dépenses scolaires qui ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre des marchés publics ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de maintenir le soutien financier ;

Monsieur le maire propose qu'une subvention supplémentaire de 65€ soit attribuées à l'école

*Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A à l'unanimité*

- Approuve la subvention à l'école.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre
Publié sur le site internet le
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Odile MASSON

Le Maire,



Georges THOMAS